



**Département de Saône et Loire**

<b>SÉANCE DU : 06 décembre 2021</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2021-019</b>	<b>En exercice :</b>	<b>28</b>
<b>Convocation du : 18 novembre 2021</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>15</b>
<b>Affichage du : 10 décembre 2021</b>	<b>Absents :</b>	<b>11</b>
<b>Objet de la délibération : Décision Modificative n°1 au budget</b>		

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de la mairie de Gévelard, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul			X	
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin		X		Pouvoir à M FRIZOT JM
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves	X			
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles		X		
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain	X			
	M VEGLIA Pasquale			X	
	M CHAPON Norbert			X	
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles		X		Pouvoir à Mme MATRAY
	M DEGRANGE Anne		X		Pouvoir à M FRIZOT JM
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M PERRIER Richard		X		
	M Xavier DUVIGNAUD			X	
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Bruno PICHARD

.../...

Des ajustements de crédit sont nécessaires au bon fonctionnement du budget suite aux ajustements de personnel.

Le tableau ci-dessous résume les modifications des lignes budgétaires :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6332 (012) : Cotisation versée au FNAL	-30,00 €		
6336 (012) : Cotisation au CNFPT	-400,00 €		
64131 (012) : Rémunération	5 750,00 €		
6451 (012) : Cotisation URSSAF	2500,00 €		
6453 (012) : Cotisation de retraite	550,00 €		
6454 (012) : Cotisation ASSEDIC	600,00 €		
6458 (012) : Cotisation aux organismes so	-20,00 €		
6531 (65) : Indemnité	450,00 €		
6533 (65) : Cotisation de retraite	50,00 €		
023 : virement à la sect d'investissement	-9 450,00 €		
2314 (23) : Construction sol d'autrui	-9 450,00 €	021 : virement à la section de fonction.	-9 450,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>-9 450,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-9 450,00</b>

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative n°1 du budget principal, dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 15 décembre 2021  
Publication le : 15 décembre 2021

A Montceau-les-Mines le : 15 décembre 2021  
Le Président


